



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 8 mai 2020

LETTRÉ D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD NUMÉRO SPÉCIAL DÉCONFINEMENT



Depuis le 16 mars et le début du confinement, vous avez été tous entièrement mobilisés pour le réussir collectivement, Michel Lalande, préfet du Nord, vous adresse ses plus sincères remerciements. Dès le 11 mai, nous entrerons dans la deuxième phase, celle du déconfinement. Comme vous le savez, déconfiné ne signifie pas immunisé, et vous serez, comme bien souvent, les premiers acteurs, les artisans de la mise en œuvre de notre réussite collective dans la lutte contre ce virus. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations relatives à cette deuxième période.

Suite à la déclaration du Premier Ministre que vous trouverez en pièce-jointe, le département du Nord est maintenu en classement rouge pour la première phase du déconfinement. Une réévaluation de la situation interviendra à la fin mai pour déterminer l'évolution de nos indicateurs. À ce stade, les collèges et les lycées demeurent donc fermés de même que les parcs et les jardins.

Connaître toutes les modalités du déconfinement

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-\[pref\]-\[lien\]-\[hub\]-\[\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-[pref]-[lien]-[hub]-[])

Le déconfinement est un équilibre entre la sécurité sanitaire et la reprise de la vie quotidienne ainsi trois facteurs sont étudiés quotidiennement pour en définir les modalités :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours
- les capacités hospitalières en réanimation
- le système local de tests et de détection des cas contacts

En fonction de ces critères les départements sont classés vert (circulation limitée du virus) ou rouge (circulation élevée du virus) déterminant ainsi le niveau de déconfinement. Le Nord est classé rouge.

Scolarité :

- Grâce à votre mobilisation, 85% des écoles du département seront ouvertes le 11 mai
- Les collèges resteront fermés
- L'ouverture des lycées sera décidée à la fin du mois

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Continuité de l'activité professionnelle :

- 75 % des entreprises du département reprennent leur activité en maintenant de préférence le télétravail
- Chiffres chômage partiel : 404 500 salariés pour plus de 33 600 entreprises
- Chiffres report de charges sociales et fiscales : 575 millions accordés
- Chiffres fonds de solidarité : 47,14 millions ont été versés à près de 36 000 entreprises

Commerce :

- Les marchés sont ouverts
- Les centres commerciaux sont ouverts dans la limite du strict respect des gestes barrières et des règles de distanciation

Transports en commun :

- Dans les transports collectifs, l'obligation du port du masque grand public pour les usagers de 11 ans et plus doit s'accompagner des gestes barrières et de la distanciation physique afin de réussir la reprise progressive et d'éviter une deuxième vague de contamination.
- L'absence du port du masque pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une amende de 135 €.

Pour réussir la reprise, la cellule de vigilance routière vous invite à suivre les recommandations suivantes :

- Priorité au télétravail pour limiter nos contacts ;
- Privilégier les modes actifs autant que possible (vélo, marche à pied, trottinette) pour les trajets courts ;
- Privilégier le covoiturage dans un cercle restreint pour les trajets les plus longs (via les plateformes publiques <https://www.passpasscovoiturage.fr/> ou privées) ;
- Ajuster les cycles de travail (horaires décalés notamment) pour les salariés qui ne peuvent pas télétravailler et pour le public accueilli en évitant autant que possible les arrivées dans les centre-villes entre 8h et 9h ;
- Adapter les plages fixes de travail à la disponibilité des transports collectifs ;

Les autorités organisatrices de transports des Hauts-de-France mettent tout en œuvre pour redémarrer le plus vite possible l'offre la mieux adaptée en combinant contraintes sanitaires et besoin des usagers.

À cette date :

- pour les transports du quotidien - TER, bus urbains, cars des différents réseaux : la fréquence sera renforcée à partir du 11 mai ;
- pour les trains à grande vitesse : la fréquence sera renforcée progressivement ;
- le nettoyage et la désinfection des rames et des véhicules est renforcée ;
- l'accès aux TER vers et depuis Lille et Paris est régulé à partir du 11 mai pour garantir un taux d'occupation de 50% maximum : pour les emprunter, tous les usagers, y compris les abonnés, doivent réserver leur trajet aller et retour en se munissant d'un « coupon d'accès » obligatoire pour accéder aux trains. Le nombre de places est limité. L'obtention des coupons d'accès s'effectue sur le site TER SNCF Hauts-de-France, sur l'application mobile SNCF et au guichet.

Pour respecter les conditions sanitaires, nous devons collectivement apprendre à répartir la sollicitation des transports collectifs dans la journée pour limiter les trajets aux heures de pointes. Ces plages horaires sont à réserver aux personnes qui n'ont pas d'autres choix.

Pour cela, il est recommandé que chaque plan de reprise des employeurs publics et privés et des établissements recevant du public tienne compte de cet enjeu en adaptant l'organisation du travail. Il en va de notre responsabilité collective pour contenir la propagation de ce virus.

Vie quotidienne :

- Les attestations dérogatoires ne sont plus nécessaires à part pour les déplacements de plus de 100 km

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-\[pref\]-\[-\]\[lien\]-\[hub\]-\[-\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-[pref]-[-][lien]-[hub]-[-]) []

- Les parcs et jardins sont fermés
- Les lieux culturels de proximité ouverts sont encore à définir
- Les plages sont à ce stade encore fermées mais une dérogation préfectorale pourra être accordée.
- Interdictions : cinémas, bars, restaurants, salles de spectacles, salle de sport collectif.

Renforcement des capacités sanitaires :

- l'occupation hospitalière des lits en réanimation est au 8 mai de 75%
- une capacité assurée de 8000 tests par jour à compter du lundi

Contrôle sanitaire à l'entrée du territoire :

Depuis le 18 mars, sont autorisés sur production de justificatifs, les déplacements essentiels de et vers la Belgique, notamment pour :

- des voyages pour raison professionnelle (se munir d'une attestation de l'employeur) ;
- dans le cadre de la garde alternée des enfants ;
- apporter de l'aide à une personne fragile résidant à l'étranger ;
- assister à un enterrement dans le cercle familial ;
- aller chercher un proche arrivé à l'aéroport d'un pays voisin ;
- apporter des soins à un animal.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine de 09h00 à 17h00 :**

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 :**

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59